

à conserver !

Vous habitez dans une zone à risques industriels majeurs... Que faire en cas d'accident ?

les établissements concernés

EDF - CNPE de St-Alban St-Maurice
Adisseo France SAS St-Clair-du-Rhône
Adisseo France SAS Salaise
Bluestar Silicones France SAS
Novapex
Solvay
Sita Rekem
Engrais Sud Vienne

Geodis BM Rhône-Alpes
Rubis Terminal
Tourmaline Real Estate
Tredi



**Préfet
de l'Isère**

Une priorité : votre sécurité

Les établissements industriels fournissent des efforts continus pour réduire les risques à la source. Des progrès importants ont été réalisés. Malgré tout, la survenue d'un accident ne peut jamais être totalement écartée.



POURQUOI RECEVEZ-VOUS CETTE BROCHURE ?

Vous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. L'information sur ces risques est une obligation réglementaire. Cette brochure vous présente les risques auxquels vous êtes exposé et la conduite à tenir en cas d'alerte. Les consignes préconisées sont simples à mémoriser et faciles à appliquer. Lisez-les, respectez-les et partagez-les avec votre entourage. Se préparer à faire face, c'est être acteur de sa propre sécurité, mais aussi de celle des autres.

Les mesures prises pour limiter les risques

Les installations à risque sont soumises à des réglementations strictes. Il s'agit des établissements industriels dits Seveso, des installations nucléaires de base (INB) et des unités de stockage souterrain de gaz ou de produits chimiques. **Leur priorité : réduire les risques à la source et gérer la sécurité au quotidien.** Pour identifier et maîtriser les risques potentiels, ils réalisent des études de dangers (ou des rapports de sûreté pour les INB). Ces études sont instruites par le préfet via la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou l'Autorité de Sûreté Nucléaire, qui prescrivent des mesures de sécurité et inspectent régulièrement les installations.

Les plans de secours mis en œuvre en cas d'accident

Le **Plan particulier d'intervention, ou PPI**, est un **plan d'urgence** propre à un ou plusieurs sites industriels. Il est déclenché par le préfet lorsque survient un accident susceptible d'avoir des conséquences importantes au-delà des limites du site industriel. **Il définit l'organisation des secours** et les méthodes d'intervention en cas d'urgence. D'autres plans d'urgence sont également activés à l'échelle de l'établissement industriel (avant le PPI), de la commune et des établissements scolaires. Tous ces plans d'urgence sont testés régulièrement.

Vous vous demandez peut-être...

► ... ce qu'est un PPRT ?

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques réglemente l'urbanisation autour d'un site industriel Seveso et fixe les normes pour les constructions. Il vise à réduire l'exposition des populations les plus proches. Ainsi, son périmètre ne coïncide pas forcément avec celui du PPI. Il est élaboré par les services de l'État, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, et s'impose directement au Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune.

► ... ce qui est fait pour les transports de matières dangereuses (TMD) ?

Les matières dangereuses utilisées ou produites par les sites industriels transitent par canalisation (enterrée, aérienne) ou voie terrestre (route, rail, fleuve), selon une réglementation très stricte : études de danger, plans de surveillance et d'intervention, restrictions d'itinéraires pour les camions.... En cas d'accident, le préfet active un plan d'urgence spécifique.

Un accident peut arriver, il faut s'y préparer...

Selon la nature des produits impliqués, cet accident peut prendre la forme d'un incendie, d'une explosion ou d'une émission de produits toxiques ou radioactifs. Ses conséquences peuvent affecter les personnes, l'environnement ou les biens. C'est pourquoi il est important que chacun y soit préparé.



Informez-vous dès maintenant

- Lisez attentivement cette brochure et conservez-la.
- Informez-vous sur les risques auxquels vous êtes exposé.
Les données nécessaires sont regroupées dans ce document et sur le site www.lesbonsreflexes.com. Des informations sont également disponibles auprès de votre mairie ou de la préfecture de votre département.
- Repérez et, si vous le pouvez, pré-enregistrez la fréquence radio qui vous permettra de vous tenir informé (voir en dernière page).
- Renseignez-vous sur la mise à l'abri : tous les conseils pour bien vous préparer sur www.lesbonsreflexes.com.
- Enfin, mémorisez les "bons réflexes" à adopter en cas d'accident (voir pages suivantes), afin de réagir de la meilleure manière possible. Et n'hésitez pas à en parler autour de vous !



Prenez connaissance des moyens d'alerte

- En cas d'accident industriel majeur, **une sirène d'alerte** est déclenchée. Elle est identique partout en France et avertit les salariés et les riverains qu'ils doivent prendre les mesures de protection nécessaires. Les entreprises ou plateformes industrielles concernées par cette campagne d'information **testent leur sirène le premier mercredi de chaque mois à midi**. Saisissez cette occasion pour vous familiariser avec le son !
- Votre commune ou l'industriel a peut-être mis en place **un système automatique d'appel téléphonique** vers les populations. Renseignez-vous auprès de la mairie ou de l'industriel et vérifiez que les données vous concernant sont à jour.
- Enfin, **des dispositifs complémentaires** peuvent être utilisés pour vous alerter et vous informer : autres sirènes proches, haut-parleurs fixes ou mobiles, panneaux à messages variables...

Pour écouter les sirènes d'alerte
et de fin d'alerte

► N° Vert 0 800 507 305

L'alerte est donnée... adoptez les bons réflexes !

Début de l'alerte



Composé de trois cycles d'1 minute et 41 secondes séparés par un intervalle de 5 secondes, le son de la sirène d'alerte est modulé, montant puis descendant. Dès que vous l'entendez, agissez.



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche

- ▶ Ne restez pas à l'extérieur ni dans votre véhicule.
- ▶ Fermez les portes, les volets et les fenêtres.
- ▶ Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation, installez-vous de préférence dans une pièce sans fenêtre.
- ▶ Si vous êtes dans un logement équipé d'une pièce "confinable", utilisez-la.
- ▶ Pensez éventuellement à faire rentrer les animaux domestiques.



Tenez-vous informé et respectez les consignes des autorités

- ▶ Celles-ci peuvent être diffusées par téléphone, par des véhicules d'alerte, par la radio (France Inter, France Bleu, France Info) ou la télévision (France 3).
- ▶ Vous pouvez aussi consulter les sites internet adéquats (mairie, préfecture...).
- ▶ Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut être amené à organiser une évacuation des populations.

Pour retrouver ces consignes

N° Vert 0 800 507 305

Attention, ce numéro vous permet d'accéder à des consignes enregistrées, il ne constitue pas un répondeur de crise.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, restez à l'abri

- ▶ Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
- ▶ En vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



Évitez de passer des appels téléphoniques

- ▶ Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours.
- ▶ Écoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.

Consignes complémentaires

- ▶ Évitez toute flamme ou étincelle.
- ▶ Évitez de fumer.
- ▶ Restez patient et occupez les enfants par des jeux calmes.
- ▶ Si vous sentez une gêne, placez un linge humide contre le visage et respirez à travers.

Fin de l'alerte



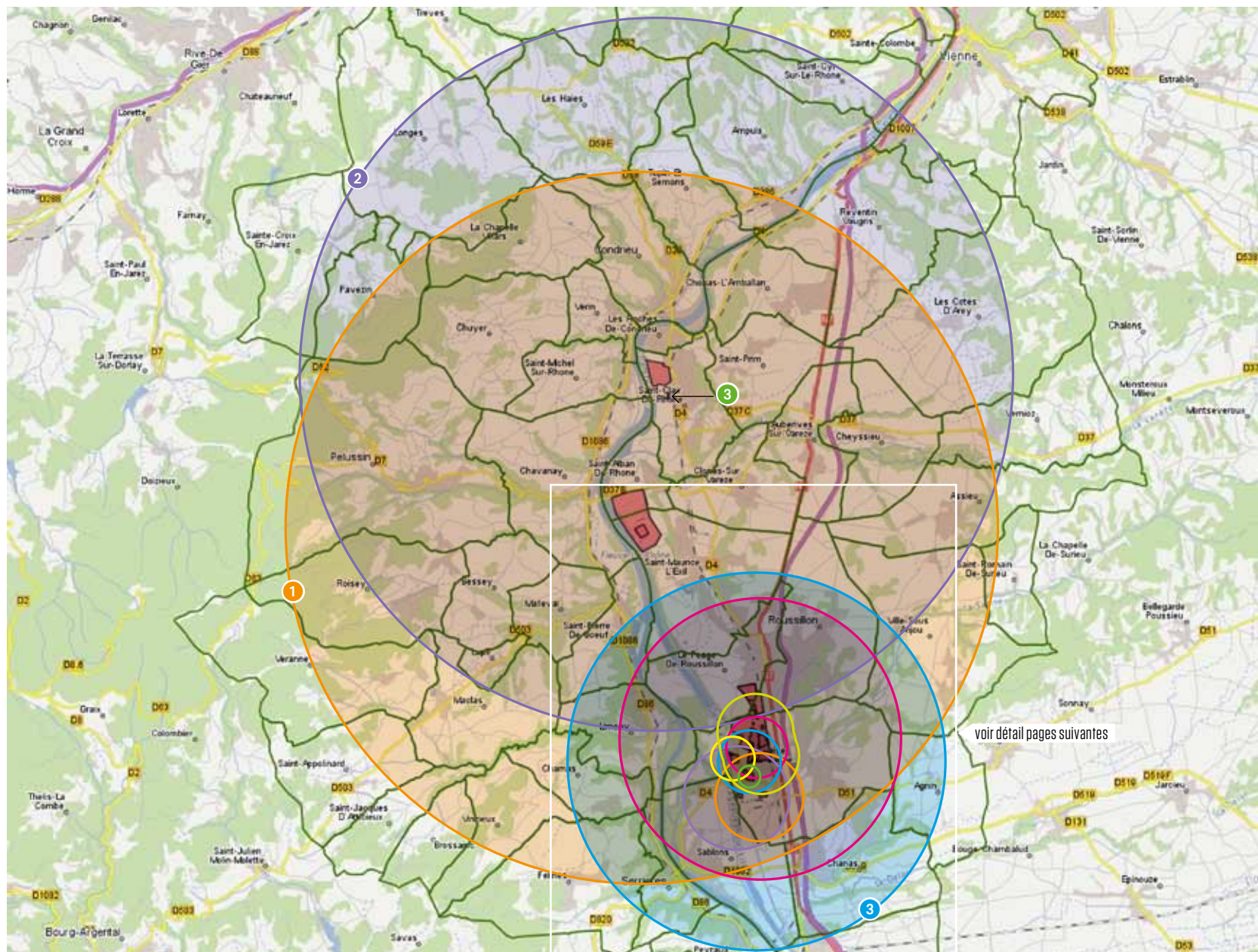
La fin de l'alerte est signalée par un son continu qui dure 30 secondes. Elle indique que le danger est passé et que les consignes sont levées.



Dès la fin d'alerte, sortez de votre lieu de mise à l'abri

- ▶ Aérez longuement les locaux, ils contiennent peut-être des résidus de gaz pouvant s'avérer dangereux à terme.
- ▶ Otez les dispositifs de calfeutrage.
- ▶ Remettez en service la ventilation et le chauffage.
- ▶ Restez attentif à d'éventuelles consignes complémentaires des autorités.

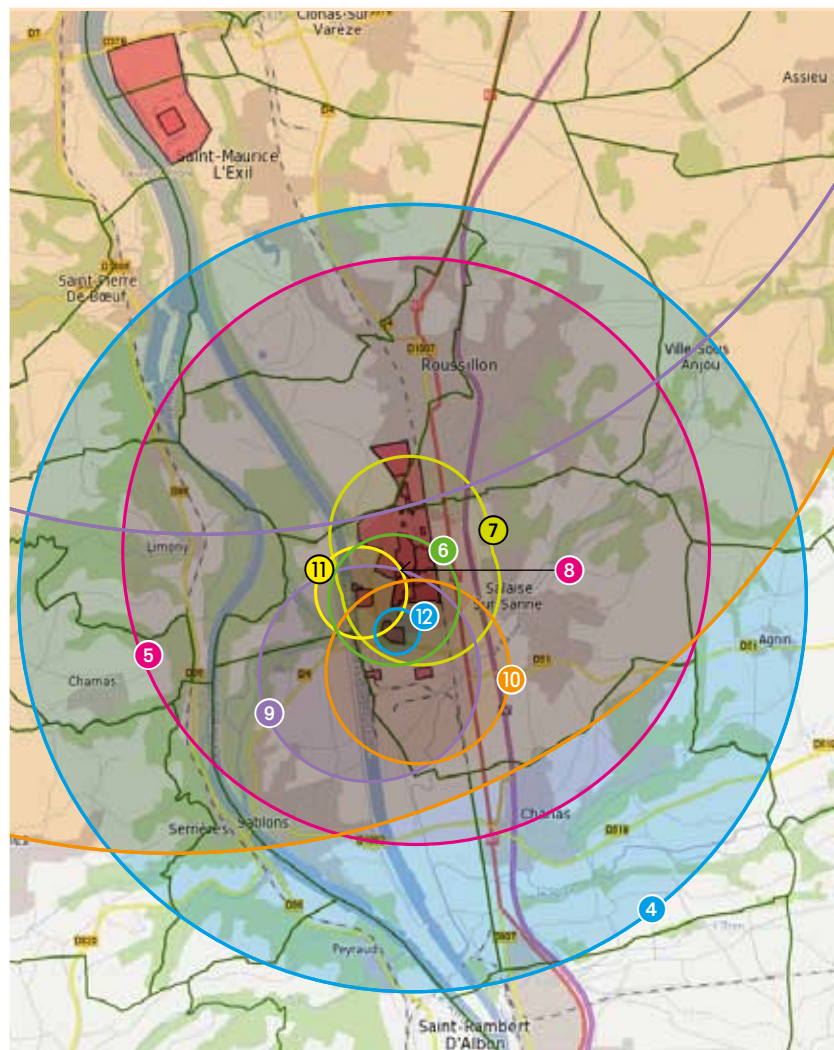
Le bassin Roussillon / Saint-Clair du Rhône



voir détail pages suivantes

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées	PAGE
1 EDF - CNPE DE SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE	Saint-Maurice-l'Exil		10 000 m	Ardeche : Brossainc, Charnas, Félines, Limony, Saint-Jacques-D'Articieux, Serrières, Vinzieux ; Isère : Agnin, Assieu, Auberives-sur-Varèze, Chanas, Cheyssieu, Chonas-L'Amballan, Clonas-sur-Varèze, Les Côtes-D'Arey, Le Péage-de-Roussillon, Reventin-Vaugris, Les Roches-de-Condrieu, Roussillon, Sablons, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-L'Exil, Saint-Prim, Saint-Romain-de-Surieul, Salaise-sur-Sanne, Vernioz, Ville-sous-Anjou ; Loire : Bessey, La Chapelle-Villars, Chavanay, Chuyer, Lupé, Maclas, Mallevial, Pavézin, Pelussin, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Bœuf, Veranne, Verin ; Rhône : Ampuis, Condrieu, Les Haies, Longes, Tupin-et-Semons	14
2 ADISSED SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE	Saint-Clair-du-Rhône		10 000 m	Ardeche : Limony ; Isère : Assieu, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Chonas-L'Amballan, Clonas-sur-Varèze, Les Côtes-D'Arey, Le Péage-de-Roussillon, Reventin-Vaugris, Les Roches-de-Condrieu, Roussillon, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-L'Exil, Saint-Prim, Salaise-sur-Sanne, Vernioz, Ville-sous-Anjou ; Loire : Bessey, La Chapelle-Villars, Chavanay, Chuyer, Lupé, Maclas, Mallevial, Pavézin, Pelussin, Roisey, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Bœuf, Veranne, Verin ; Rhône : Ampuis, Condrieu, Echallas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Trèves, Tupin-et-Semons	18
3 TOURMALINE REAL ESTATE	Saint-Clair-du-Rhône		0 m	Saint-Clair-du-Rhône	36

Le bassin Roussillon / Saint-Clair du Rhône



Information générale sur les risques

Effets et phénomènes dangereux		Conséquences sur les personnes
thermiques	INCENDIE Combustion de liquides ou de solides - Explosion de gaz → Transmission de la chaleur par convection, radiation ou conduction	Brûlures aux 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e degrés
toxiques	ÉMISSION D'UNE SUBSTANCE TOXIQUE Fuite de liquide avec vaporisation - Fuite de gaz - Incendie avec dégagement de produits toxiques - Mélange de produits incompatibles / Dégagement de produits toxiques par contact avec de l'eau → Déplacement du nuage toxique en fonction de la densité du gaz et des conditions météorologiques	Irritation, intoxication, asphyxie : les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (voie respiratoire ou cutanée)
de surpression	EXPLOSION Éclatement de réservoir - Explosion de gaz ou de solides → Propagation à grande vitesse d'une onde de pression (onde de choc)	Blessures provenant de la projection de débris, lésions internes (poumons, tympons, ...)
radiologiques	ÉMISSION DE RADIOACTIVITÉ Accident majeur → Dispersion d'éléments radioactifs sous forme d'aérosols ou de particules dans l'air, l'eau ou le sol	Contamination par voie interne ou externe, irradiation augmentant le risque de développement de cancers : les conséquences dépendent de la radio-toxicité de la substance, de la durée d'exposition et de la dose reçue

A NOTER

Aires autoroutières de Saint-Rambert-d'Albon Est et Saint-Rambert-d'Albon Ouest.
Aire autoroutière de Roussillon : La loi "Risques" du 30 juillet 2003 introduit l'obligation pour certaines infrastructures importantes de transports de matières dangereuses (gares de triage, aires de stationnement, ports) de réaliser des études de danger, conduisant à l'établissement de PPI. Les aires autoroutières de Roussillon, de Saint-Rambert d'Albon Est et Saint-Rambert d'Albon Ouest, qui ont une activité de stationnement de camions transportant des matières dangereuses, sont concernées par ces obligations. Les études de dangers de ces installations sont actuellement en cours de réalisation et/ou d'examen

Entreprise	Commune d'implantation	Principaux dangers	Périmètre d'information	Communes concernées	PAGE
4 ADISSED SALAISE-SUR-SANNE	Salaise-sur-Sanne		5 300 m	Ardèche : Charnas, Félimes, Limony, Peyraud, Serrières, Vinzieux ; Drôme : Saint-Rambert-D'Albon ; Isère : Agnin, Chanas, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint-Maurice-L'Exil, Salaise-sur-Sanne, Ville-sous-Anjou ; Loire : Saint-Pierre-de-Bœuf	20
5 BLUESTAR SILICONES	Salaise-sur-Sanne		3 950 m	Ardèche : Charnas, Félimes, Limony, Serrières ; Isère : Agnin, Chanas, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint-Maurice-L'Exil, Salaise-sur-Sanne, Ville-sous-Anjou ; Loire : Saint-Pierre-de-Bœuf	22
6 NOVAPEX	Roussillon		900 m	Roussillon, Salaise-sur-Sanne	24
7 SOLVAY	Roussillon		1 050 m	Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Salaise-sur-Sanne	26
8 SITA REKEM	Roussillon		0 m	Roussillon	28
9 ENGRAIS SUD VIENNE	Salaise-sur-Sanne		1 455 m	Sablons, Salaise-sur-Sanne	30
10 GEDDIS BM	Salaise-sur-Sanne		1 200 m	Sablons, Salaise-sur-Sanne	32
11 RUBIS TERMINAL	Salaise-sur-Sanne		600 m	Sablons, Salaise-sur-Sanne	34
12 TREDI	Salaise-sur-Sanne		300 m	Salaise-sur-Sanne	38

En cas d'accident nucléaire

suivez bien ces 3 règles...

Vous résidez (ou travaillez) dans le périmètre du PPI* de l'installation nucléaire EDF (voir carte p.15). En cas d'alerte, vous ne saurez pas immédiatement si l'événement est de nature technologique ou nucléaire. La règle est simple : mettez-vous à l'abri, puis attendez les consignes spécifiques du préfet, qui peut vous demander la prise d'iode ou l'évacuation.

Début de l'alerte (sirène et système d'appel téléphonique)



3 fois 1 minute
41 secondes

1. Mettez-vous à l'abri

C'est le premier réflexe à avoir, quelle que soit la nature de l'accident.



► Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermez portes et fenêtres



► N'allez pas chercher vos enfants à l'école, restez à l'abri



► Tenez-vous informé et respectez les consignes des autorités



► Évitez de passer des appels téléphoniques

* Plan particulier d'intervention

2. Si le préfet en donne la consigne (par radio, TV), prenez de l'iode

L'iode en comprimé évite à l'iode radioactif de se fixer sur la glande thyroïde. Il peut être dissous dans une boisson. La posologie est la suivante :

Adulte, femme enceinte, enfant de plus de 12 ans
→ 2 comprimés de 65 mg



Enfant de 3 à 12 ans
→ 1 comprimé de 65 mg



Enfant de 1 mois à 3 ans
→ 1 demi comprimé de 65 mg



Bébé de moins de 1 mois
→ 1 quart de comprimé de 65 mg



ATTENTION Prendre de l'iode trop à l'avance diminue son efficacité. Il est important de suivre les consignes du préfet.

Comment se préparer ?

Ayez toujours à votre domicile la quantité suffisante pour votre famille, facile d'accès mais hors de la portée des enfants. L'iode est distribuée aux populations, entreprises et établissements publics de la zone PPI. Si vous n'en disposez pas chez vous, adressez-vous à votre pharmacien : il vous en délivrera gratuitement.

Plus d'information concernant la prise d'iode : www.distribution-iode.com

3. Préparez-vous à être évacué

L'évacuation n'est pas toujours nécessaire. Appliquez-la uniquement sur demande du préfet.

Comment gérer au mieux une évacuation ?

- Rassemblez vos affaires indispensables (papiers d'identité, médicaments, argent) dans un sac bien fermé.
- Coupez le gaz.
- Fermez les volets, les fenêtres et les portes à clef.
- Rejoignez le lieu de regroupement qui vous aura été indiqué.
- Les enfants à l'école seront conduits de leur côté dans des établissements hors de la zone à risque ; le rapprochement des familles se fera dans un deuxième temps.

Fin de l'alerte



1 fois 30 secondes

Dès la fin d'alerte, sortez de votre lieu de mise à l'abri

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

CNPE de Saint-Alban Saint-Maurice - 38550 Saint-Maurice-l'Exil /// Tél. 04 74 41 32 32 ///

Éléments fournis par le chef de mission communication ///

communication-stalban-stmaurice@edf.fr /// <http://saintalban.edf.com>

L'entreprise

Effectif moyen : 800 personnes

Année d'implantation du site

industriel : 1985



Activités

→ Le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) est situé sur les communes de Saint-Alban et Saint-Maurice-l'Exil, sur la rive gauche du Rhône.

→ Il produit en moyenne 17 milliards de kWh par an (environ 30% des besoins en électricité de la région Rhône-Alpes), à partir de 2 unités de 1300 MW chacune.

Réglementation du site

→ Le décret du 12 novembre 1981 autorise la création de la centrale.

→ Loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire (codifiée dans le code de l'environnement) et la réglementation associée, dont l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base (INB).

→ Autorisation de prélèvements d'eau et de rejets d'effluents liquides et gazeux (arrêté interministériel du 29 décembre 2000).

Les risques et leurs effets

PRODUITS CONCERNÉS	PICTOGRAMMES DE DANGER	CARACTÉRISTIQUES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
Iodes radioactifs		Radioactif	Rejets radioactifs, contamination
Tellures et césiums radioactifs		Radioactif	Rejets radioactifs, contamination

Moyens de secours humains

→ Dispositif d'astreinte 7j/7, 24h/24 permettant de mobiliser 60 salariés de différentes compétences techniques.

→ Présence 7j/7, 24h/24 d'équipes d'intervention EDF de lutte contre l'incendie et de secours à victime.

→ Dispositif d'intervention 7j/7, 24h/24 de la Force d'Action Rapide Nucléaire nationale d'EDF.

→ Service médical (médecins et infirmiers) formé au risque radiologique.

Moyens de secours matériels

→ Centre de gestion de crise.

→ Service médical équipé pour les contrôles radiologiques et la décontamination des salariés.

→ Moyens fixes et mobiles de secours et de contrôle de la radioactivité.

→ Moyens de lutte contre l'incendie, l'inondation et de secours à victime.

→ Matériels de secours de la Force d'Action Rapide Nucléaire nationale d'EDF.



--- Périmètre dit "PPI réflexe" (2 000 m). Il correspond à la zone de protection immédiate en cas d'accident, notamment couverte par un réseau de sirènes fixes et le système d'appels téléphoniques.

- - - Périmètre de la zone à risques (10 000 m). Il correspond à un scénario d'accident nucléaire avec rejets radioactifs, qui délimite le périmètre PPI.

■ Limites de l'établissement.

Communes concernées : Voir présentation bassin pages 8 à 11

La sécurité au quotidien

→ Les mesures de prévention des risques

- Redondance, diversification et séparation géographique des systèmes de sûreté.
- Application du référentiel d'exploitation qui décrit les exigences de conception, de conduite et de contrôle.
- Contrôle et essai périodique des matériels.
- Formation du personnel (100.000 heures par an en moyenne).
- Réalisation de plusieurs exercices et entraînements de crise par an, dont certains avec les secours extérieurs (SDIS, SAMU).
- Prise en compte du retour d'expérience national et international.

→ Les actions de communication et sensibilisation

- Participation aux réunions de la commission locale d'information.
- Espace d'information ouvert au public et organisation de visite des installations (tél : 04 74 41 33 66 / email : centrale-stalban-stmaurice@edf.fr).
- Mise à disposition d'informations régulières : rapport annuel sur la sûreté nucléaire et la radioprotection, lettre d'information mensuelle, site internet (<http://saintalban.edf.com>), numéro vert (0800 00 23 68).



RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

PLATEFORME CHIMIQUE

des Roches-Roussillon

Plateforme chimique des Roches-Roussillon
38556 Saint-Maurice-l'Exil cedex /// Tél. 04 74 11 37 22 ///
Éléments fournis par D. Bombasaro, responsable HSE ///



La plateforme Chimique des Roches-Roussillon, implantée depuis un siècle, est un site multi-exploitants comprenant 6 établissements classés Seveso seuil haut (dont 2 établissements Adisseo).



DE LA SUITE DANS VOS DÉCHETS.

Historique de la plateforme

Le site de Roussillon

- **C'est en 1915** que le site de Roussillon est créé, dans une zone agricole sur les communes de Roussillon, le Péage-de-Roussillon et Salaise-sur-Sanne, pour répondre aux besoins croissants en phénol.
- **Dès 1920** : lancement de la fabrication d'acétate de cellulose et développement de la chaîne nylon.
- **Dans les années 1970/1980** : démarrage de nouvelles fabrications : acide salicylique, chlorosilanes, herbicide, méthionine, intermédiaires pour la pharmacie.
- **En 1999** : création de la plateforme chimique des Roches-Roussillon et du GIE (Groupement Inter Entreprises) Osiris.
- **Dans les années 2000** : accueil de 10 nouvelles entreprises suite à de nouvelles activités ou reprises d'unités cédées par Rhodia.
- **Ces dernières années** : extensions d'ateliers, augmentations de capacités, réduction des risques à la source et création de deux nouvelles activités :
 - Production d'hydrogène et d'isopropanol.
 - Production de salicylate de méthyle.

Le site des Roches

- **Créé en 1917** sur la commune de Saint-Clair-du-Rhône pour produire des composés du baryum.
- **Dès 1922** : démarrage des productions de phosphates de sodium et de sulfure de carbone.
- **En 1970** : démarrage des unités de méthane-thiol et d'aldéhyde méthylthiopropionique (AMTP).
- **Dans les années 90** : redéploiement de la chaîne soufre avec le démarrage de la régénération sulfurique et la production de sulfure de cérium.
- **En 1993** : regroupement en une seule entité des sites des Roches et de Roussillon.
- **En 1999** : création de la plateforme chimique des Roches-Roussillon et du GIE Osiris.
- **En 2012** : extension de capacité de production et démarrage de l'unité Europ 2.

Moyens de secours

Les moyens en hommes et en matériels sont communs à la plateforme et gérés par le GIE Osiris.

Un Plan d'Opération Interne est maintenu à jour et testé régulièrement pour chaque site au travers de 9 exercices par an de gestion de crise dont 2 avec les centres de secours externes.

→ Moyens humains

- 32 pompiers permanents + 100 pompiers auxiliaires pour le site de Roussillon.
- 32 pompiers volontaires pour le site des Roches.
- Permanences 24H/24 assurées par des Agents de Maîtrise Sécurité et Cadres d'astreinte pour gérer les situations de crise.
- Un service santé au travail assurant le secours aux blessés.
- Plus de 400 Sauveteurs Secouristes du Travail répartis sur les 2 sites.

→ Moyens matériels

Les sites disposent :

- De leurs propres moyens fixes de lutte contre l'incendie (réseaux incendie, lances, rideaux d'eau) capables d'assurer des débits d'extinction et de protection supérieurs à 1 600 m³/h aux Roches et 3 000 m³/h à Roussillon. Ces moyens sont disponibles automatiquement dès déclenchement d'une alarme incendie.
- D'extincteurs mobiles répartis sur l'ensemble des installations (plus de 500 extincteurs aux Roches et 2 000 à Roussillon).
- De réseaux de détections (incendie, gaz toxiques, ...) implantés aux endroits stratégiques des deux sites.
- De 7 sirènes d'alerte sur Roussillon et 1 sirène sur les Roches
- De 4 gros véhicules d'intervention incendie (porte émulseur, transport de poudre et CO₂), deux véhicules d'intervention chimique, une citerne émulseur et deux véhicules médicalisés utilisables sur toute la plateforme.
- De plus de 100 000 litres d'émulseurs répartis sur les 2 sites.
- D'un bassin de rétention de 5 500 m³ aux Roches et de 15 000 m³ à Roussillon pouvant recevoir les eaux d'arrosage incendie ou les pollutions accidentelles.
- De contrats avec les entreprises Rubis Terminal & Tredi pour compléter leurs moyens de secours en cas de besoin.



Actions de communication

Les entreprises de la plateforme appliquent la démarche "communication à chaud" de l'UIC visant à informer la presse locale de tout incident même mineur intervenant sur leur site permettant ainsi un dialogue permanent avec la société.

Chaque année la plateforme organise une journée "développement durable" : information sur les objectifs économiques (projets), l'objectif social (résultats hygiène, sécurité, emploi, formation) et l'objectif environnemental (actions de réduction d'impact et investissements), à l'attention des élus, riverains, associations, administrations concernées, monde éducatif et médical.

La plateforme participe à différentes instances ou associations sur la qualité de l'air (AIR RHONE ALPES et son Comité territorial Nord-Isère), de l'eau (SMIRCLAID : Syndicat Mixte du Rhône Court-circuité Loire Ardèche Isère Drôme), sur l'information sur les risques (SPPPY : Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise, IRMa : Institut des Risques Majeurs, ...) ainsi qu'à la Commission du Suivi Environnemental Global (SEG) du Pays Roussillonnais.

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

ADISSEO FRANCE SAS

Saint-Clair-du-Rhône

PLATEFORME CHIMIQUE
des Roches-Roussillon

Avenue Berthelot - Saint-Clair-du-Rhône - 38556 Saint-Maurice-l'Exil ///
Tél. 04 74 56 94 15 ///

Éléments fournis par Eric Depres (responsable QHSE) ///
ror-qhse@adisseo.com /// www.adisseo.com

L'entreprise

Effectif moyen : 265 personnes
Année d'implantation du site
industriel : 1999



Activités

Le site Adisseo de Saint-Clair-du-Rhône regroupe deux activités :

→ L'une est dédiée à la fabrication d'aldéhyde méthylthiopropionique (MMP) pour produire de la méthionine (elle-même produite pour Adisseo Roussillon), additif utilisé en alimentation animale. Le MMP est obtenu par réaction du méthane thiol (MSH) avec du propylène. Le MSH est fabriqué à partir de méthanol et d'hydrogène sulfuré (H₂S).

→ L'autre concerne les produits soufrés avec la fabrication et la régénération d'acide sulfurique, la fabrication conjointe d'H₂S et de sulfure de carbone.

A noter

Adisseo, filiale du groupe international Bluestar, est un expert mondial de la nutrition animale.

Réglementation du site

→ L'arrêté préfectoral du 22 mars 2012 réglemente les activités du site.

→ Les différentes études de dangers de l'établissement ont été remises de manière échelonnée et sont mises à jour périodiquement.

Les risques et leurs effets

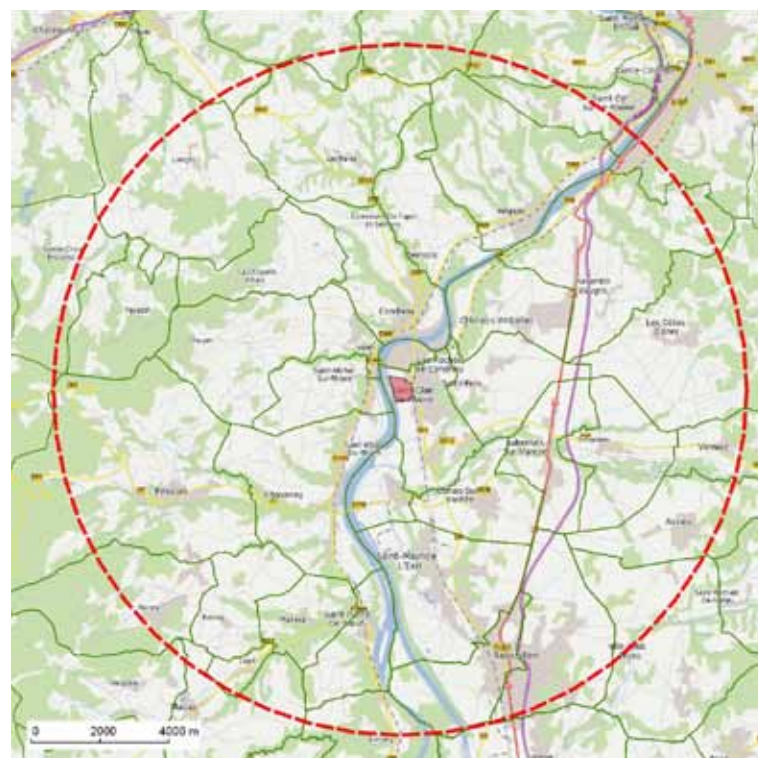
PRODUITS CONCERNÉS	PICTOGRAMMES DE DANGER	CARACTÉRISTIQUES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
Propylène, gaz naturel		Gaz inflammables	Incendie, explosion
Hydrogène sulfuré, méthane thiol		Gaz toxiques, gaz inflammables	Nuage toxique, explosion
Méthanol, sulfure de carbone		Liquides toxiques et inflammables	Nuage toxique, explosion
Acroléine		Liquide toxique, gaz toxique et inflammable	Nuage toxique

Moyens de secours humains

Les moyens de secours sont gérés par la plateforme.

Moyens de secours matériels

Les moyens de secours sont gérés par la plateforme.



--- Périmètre de la zone à risques (10 000 m). Il correspond à un scénario de perte de confinement d'un wagon de méthane thiol, qui délimite le périmètre PPI.

Limites de l'établissement.

Communes concernées : Voir présentation bassin pages 8 à 11

La sécurité au quotidien

→ Les mesures de prévention des risques

Moyens destinés à supprimer les risques :

- Construction anti-sismique et sous talus des stockages de méthane thiol.
- Dispositifs anti-débordement.
- Protections contre les surpressions.
- Stockages d'inflammables sous atmosphère inerte.
- Protection contre la foudre.

Moyens permettant de réduire les effets :



- Détecteurs de gaz et vannes de sectionnement ou arrêts d'urgence.
- Fosses de rétention et bassin de secours site.
- Remplacement d'un ancien atelier pour supprimer les risques acroléine.
- Diminution des rejets aqueux organophosphorés.

- Remplacement d'un four assurant le traitement des effluents gazeux pour réduire les odeurs.
- Remplacement d'un atelier existant par un atelier résistant au séisme pour réduire les scénarii d'accidents majeurs, supprimer un produit CMR (cancérigène, mutagène, reprotoxique) et réduire la consommation d'eau.
- Suppression des poussières de l'atelier sulfate et mise en place d'analyseurs en ligne sur les rejets atmosphériques.

→ Les actions de communication et sensibilisation

- Dans le cadre de la plateforme : actions de communication intégrées dans le cadre du GIE Osiris de la plateforme des Roches-Roussillon.
- Dans le cadre spécifique Adisseo : émission d'une plaquette HSE société, actions ponctuelles de visite d'école...

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

ADISSEO FRANCE SAS

Salaise-sur-Sanne

PLATEFORME CHIMIQUE
des Roches-Roussillon

Rue Gaston Monmousseau - Roussillon - 38556 Saint-Maurice-l'Exil ///
Tél. 04 74 56 94 00 ///

Éléments fournis par Eric Depres (responsable QHSE) ///
ror-qhse@adisseo.com /// www.adisseo.com

L'entreprise

Effectif moyen : 97 personnes
Année d'implantation du site
industriel : 1977



Activités

→ Le site de Roussillon de l'établissement Adisseo fabrique de la méthionine poudre (acide aminé utilisé en complément nutritionnel pour l'alimentation animale).

→ A partir d'ammoniac et de gaz naturel, est fabriqué de l'acide cyanhydrique. Celui-ci combiné avec de l'aldéhyde méthylthiopropionique (MMP) produit sur le site Adisseo des Roches et alimenté par pipe, donne de l'hydroxyméthylthiobutyronitrile (HMTBn). C'est cet intermédiaire qui permet ensuite d'obtenir la méthionine.

→ La concentration en HMTBn entraîne un sous produit, le cyanure de sodium.

A noter

Adisseo, filiale du groupe international Bluestar, est un expert mondial de la nutrition animale.

Réglementation du site

→ Les arrêtés préfectoraux du 15 octobre 1999 modifié, des 19 août et 9 septembre 2011 réglementent les activités du site.

→ Les différentes études de dangers de l'établissement ont été remises de manière échelonnée et sont mises à jour périodiquement.

Les risques et leurs effets

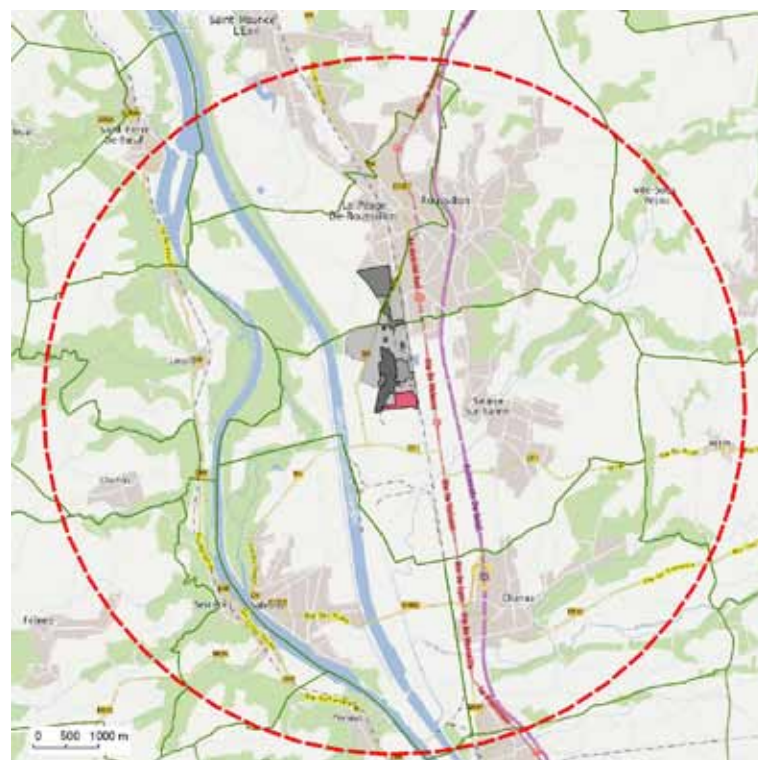
PRODUITS CONCERNÉS	PICTOGRAMMES DE DANGER	CARACTÉRISTIQUES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
Gaz naturel		Gaz inflammable	Incendie, explosion
Acide cyanhydrique		Gaz toxique	Nuage toxique
Ammoniac	 	Gaz toxique, gaz liquéfié inflammable, dangereux pour l'environnement, gaz sous pression	Nuage toxique

Moyens de secours humains

Les moyens de secours sont gérés par la plateforme.

Moyens de secours matériels

Les moyens de secours sont gérés par la plateforme.



--- Périmètre de la zone à risques (5300 m). Il correspond à un scénario de fuite majeure d'ammoniac sur une canalisation du stockage, qui délimite le périmètre PPI.

■ Limites de l'établissement.

Communes concernées : Voir présentation bassin pages 8 à 11

La sécurité au quotidien

→ Les mesures de prévention des risques

Moyens destinés à supprimer les risques :

- Construction anti-sismique des stockages d'HMTBn et de cyanure de sodium.
- Dispositifs anti-débordement.
- Protections contre les surpressions.
- Stockages des produits inflammables sous atmosphère inerte.
- Dispositifs de protection contre la foudre.

Moyens permettant de réduire les effets :

- Détecteurs de gaz et vannes de sectionnement ou arrêts d'urgence.
- Fosses de rétention et bassin de secours plateforme.
- Définition du procédé et des appareils pour réduire au maximum les en-cours d'ammoniac et d'acide cyanhydrique.
- Réduction du volume de stockage de cyanure de sodium par un facteur 2.



► Réduction de l'emploi de l'eau de javel en supprimant son utilisation sur le lavage de l'air de séchage.

► Le stockage d'ammoniac a été construit en collaboration avec l'INERIS en utilisant les meilleures techniques disponibles : sécurisation des dépotages (abris semi confinés, détections bras

raccordés...); 2 réservoirs sécurisés dans des sarcophages indépendants; toutes les canalisations sont en caniveaux avec détection des fuites.

→ Les actions de communication et sensibilisation

- Dans le cadre de la plateforme : actions de communication intégrées dans le cadre du GIE Osiris de la plateforme des Roches-Roussillon.
- Dans le cadre spécifique Adisseo : émission d'une plaquette HSE société, actions ponctuelles de visite d'école...

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

Rue Monmousseau - CS 50032 Roussillon - 38556 Saint-Maurice-l'Exil ///
Tél. 04 74 11 39 29 ///

Éléments fournis par la direction ///

marie-pierre.amelot@bluestarsilicones.com /// www.bluestarsilicones.com

L'entreprise

Effectif moyen : 150 personnes
Année d'implantation du site
industriel : 1973

**BLUESTAR
SILICONES**

Activités

- L'atelier MCS (MéthylChloroSilanes) fabrique des chlorosilanes et des huiles siloxanes acheminés sur l'usine de Saint-Fons qui les transforme en 7 familles de produits silicones différents.
- Les chlorosilanes sont obtenus par réaction chimique de chlorure de méthyle sur du silicium broyé.
- Les chlorosilanes sont hydrolysés pour produire des huiles siloxanes.
- Les produits silicones sont destinés aux marchés de l'énergie, l'électronique, l'aéronautique, l'automobile, la construction, la cosmétique, le paramédical, le moulage, l'enduction papier, l'enduction textile et les anti-mousses.

Réglementation du site

- L'arrêté préfectoral du 26 octobre 2010 réglemente les activités du site.
- Les études de dangers ont été remises de manière échelonnée et sont mises à jour périodiquement.

Les risques et leurs effets

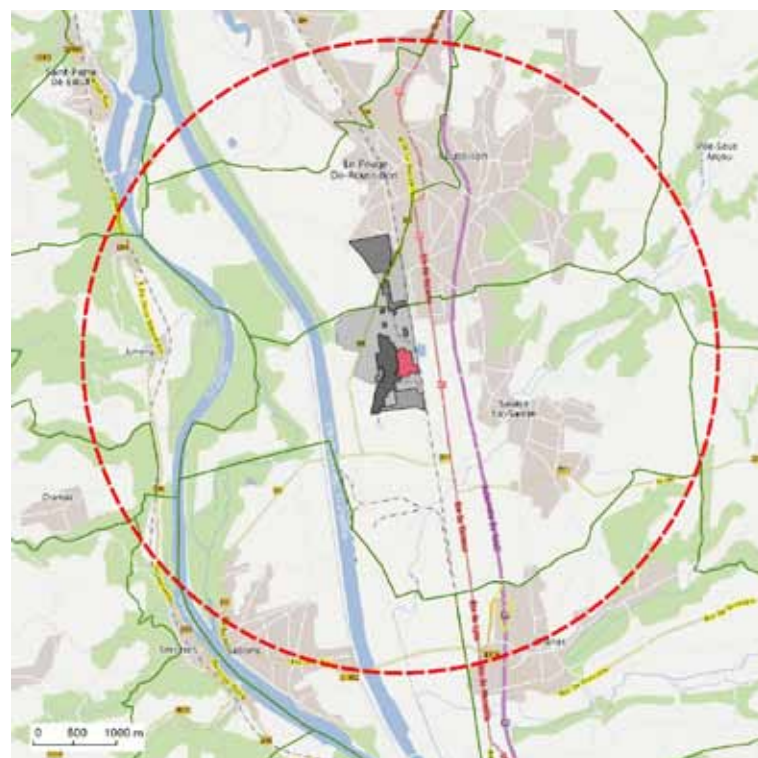
PRODUITS CONCERNÉS	PICTOGRAMMES DE DANGER	CARACTÉRISTIQUES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
Chlorosilanes		Liquides inflammables, dégageant des gaz toxiques au contact de l'eau	Incendie, explosion, nuage toxique au contact de l'eau par libération d'acide chlorhydrique
Chlorure de méthyle		Gaz liquéfié inflammable, gaz sous pression, toxicité spécifique	Incendie, explosion
Siloxanes		Liquides inflammables	Incendie

Moyens de secours humains

Les moyens de secours sont gérés par la plateforme.

Moyens de secours matériels

Les moyens de secours sont gérés par la plateforme.



--- Périimètre de la zone à risques (3 950 m). Il correspond à un scénario de rupture d'un réservoir de chlorosilanes, qui délimite le périmètre PPI.

■ Limites de l'établissement.

Communes concernées : Voir présentation bassin pages 8 à 11

La sécurité au quotidien

→ Les mesures de prévention des risques

Moyens destinés à prévenir les risques :

- Equipements de protection contre les surpressions régulièrement contrôlés.
- Mise sous atmosphère inerte des appareils et stockages de produits inflammables et toxiques.
- Conduite automatisée des installations incluant de nombreuses sécurités automatisées.
- Renforcement des piquages sur les tuyauteries de chlorosilanes.
- Inspection des appareils et tuyauteries à fréquence définie et régulière sous le contrôle d'un organisme reconnu par l'Administration.

Moyens permettant de réduire les effets :

- Mise en place de réseaux de détecteurs (explosimètres, gaz toxique, ...) implantés aux endroits stratégiques dans les installations avec des arrêts d'urgence.
- Processus d'alerte testé régulièrement.
- Cuvettes et fosses de rétention.

→ Les actions de communication et sensibilisation

- Organisation de visites pour les parties prenantes.
- Journée développement durable annuelle organisée par la plateforme.
- Organisation chaque année d'un temps fort d'une semaine complète sur des thèmes de sensibilisation HSE.



RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

Rue Gaston Monmousseau - Roussillon -
38556 Saint-Maurice-l'Exil cedex /// Tél. 04 74 11 34 37 ///

Éléments fournis par Emmanuel Barbisan (responsable QHSE) ///
emmanuel.barbisan@novacap.eu /// www.novapex.fr

L'entreprise

Effectif moyen : 110 personnes
Année d'implantation du site industriel : 1916



Activités

→ Novapex Roussillon fabrique du phénol et de l'acétone à partir d'oxydation du cumène, obtenue par alkylation du benzène avec du propylène sur un catalyseur zéolithe. Ces procédés de type pétrochimiques sont continus.

→ Le phénol est un intermédiaire important de la chimie utilisé dans la synthèse des matières plastiques et des substances pharmaceutiques. Les principaux co-produits fabriqués sont l'alphaméthylstyrène et l'acétophénone.

→ Une nouvelle unité démarrée en 2010 permet la fabrication d'alcool isopropylique, dont les applications sont multiples (détergence, pharmacie, cosmétiques...).

A noter

Novapex est le seul producteur de phénol en France.

Réglementation du site

→ L'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2010, régit les activités du site.

→ Les études de dangers ont été mises à jour en 2012.

Les risques et leurs effets

PRODUITS CONCERNÉS	PICTOGRAMMES DE DANGER	CARACTÉRISTIQUES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
Phénol		Liquide toxique, toxicité spécifique	Pollution
Benzène		Liquide inflammable, toxicité spécifique	Fumées toxiques, incendie
Alpha-Méthylstyrène, Cumène		Liquides inflammables, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique	Incendie, pollution
Hydroperoxyde de Cumène		Liquide toxique et inflammable, toxicité spécifique	Incendie, pollution
Propylène		Gaz liquéfié inflammable	Incendie
Acétone		Liquide inflammable	Incendie
Alcool isopropylique		Liquide inflammable	Incendie

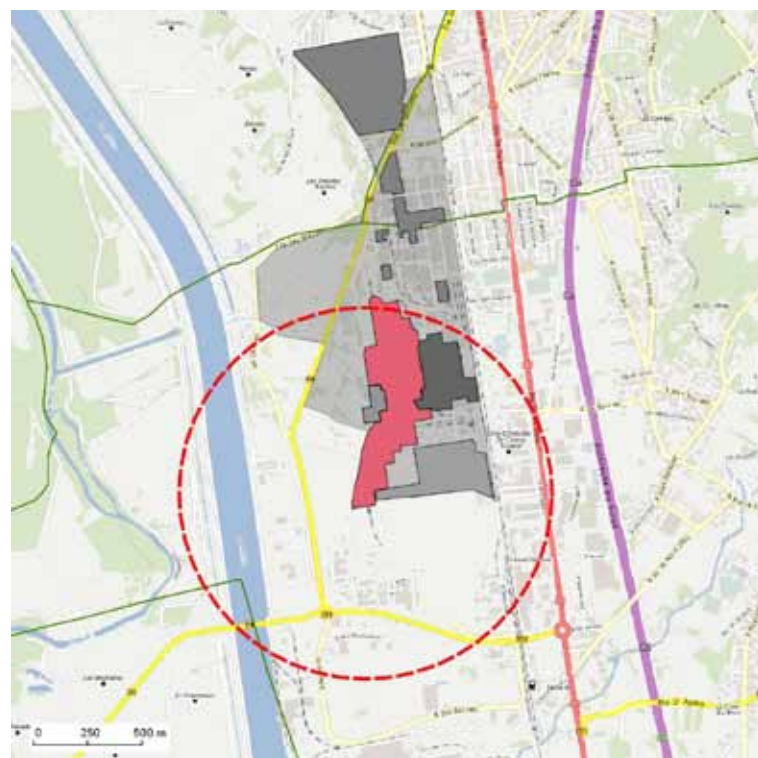
Moyens de secours humains

→ Les moyens de secours sont gérés par la plateforme.

→ Pompiers Auxiliaires disponibles en renfort.

Moyens de secours matériels

→ Les moyens de secours sont gérés par la plateforme.



--- Périmètre de la zone à risques (900 m). Il correspond à un scénario de rupture de piquage sur un réacteur contenant du benzène, qui délimite le périmètre PPI.

■ Limites de l'établissement.

Communes concernées : Voir présentation bassin pages 8 à 11

La sécurité au quotidien

Les mesures de prévention des risques

- Inspection régulière des installations.
- Inertage des appareils et stockages de produits inflammables.
- Surveillance des installations par un réseau de détecteurs (explosimètres, détecteurs infra-rouge).
- Systèmes de protection incendie et protection contre la foudre.
- Fosses de rétention et bassin de secours site (prévention des pollutions accidentelles).
- Personnel formé avec recyclages réguliers.

Les actions de communication et sensibilisation

- Journée développement durable annuelle organisée par la plateforme chimique à laquelle participe Novapex.
- Présentation des résultats sécurité/environnement et des projets à venir aux associations, élus et riverains.



RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

Rue Gaston Monmousseau - CS 50032 - Roussillon
38556 Saint-Maurice-l'Exil /// Tél. 04 74 11 37 00 ///

Éléments fournis par Pascal Luthringer (directeur de l'établissement) ///
pascal.luthringer@solvay.com /// www.solvay.com

L'entreprise

Effectif moyen : 240 personnes
Année d'implantation du site
industriel : 1915



Activités

- Les activités principales sont orientées sur la fabrication d'acétate de cellulose, principalement utilisé comme matière première des filtres à cigarettes.
- Solvay exploite également sur le site un atelier d'acide nitrique, un atelier d'herbicide, un atelier d'alliage de Raney ainsi qu'un atelier de catalyseur de Raney.

A noter

L'établissement Rhodia Opérations fait partie du groupe Solvay depuis septembre 2011 et conserve encore à la date la raison sociale juridique Rhodia Opérations.

Réglementation du site

- L'arrêté préfectoral du 21 juillet 2008 régit les activités du site.
- Les études de dangers ont été remises de manière échelonnée et sont mises à jour périodiquement.

Les risques et leurs effets

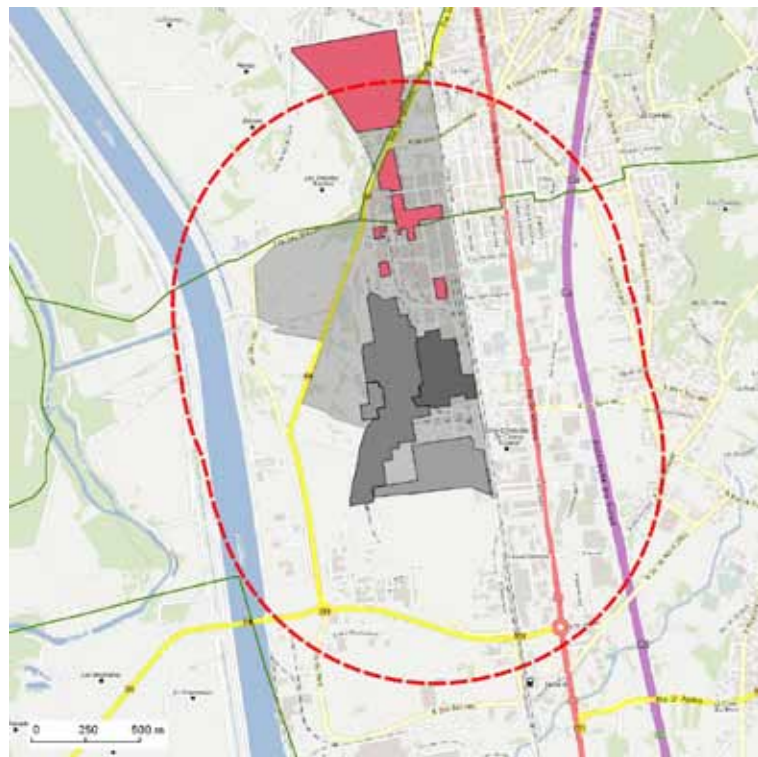
PRODUITS CONCERNÉS	PICTOGRAMMES DE DANGER	CARACTÉRISTIQUES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
Ammoniac		Gaz toxique, gaz liquéfié inflammable, dangereux pour l'environnement, gaz sous pression	Nuage toxique
Alliage de Raney		Dangereux pour l'environnement, dégage des gaz inflammables au contact de l'eau, toxicité spécifique	Incendie, pollution
Catalyseur de Raney		Dangereux pour l'environnement, pyrophorique, toxicité spécifique	Incendie, pollution
Oxadiazon		Dangereux pour l'environnement	Pollution

Moyens de secours humains

- Les moyens de secours sont gérés par la plateforme.
- Solvay met à disposition de la plateforme des pompiers auxiliaires.

Moyens de secours matériels

Les moyens de secours sont gérés par la plateforme.



--- Périmètre de la zone à risques (1050 m). Il correspond à un scénario d'émission d'ammoniac suite à l'arrachement de la tuyauterie d'alimentation (à partir du stockage d'Adisseo) de méthionine, qui délimite le périmètre PPI.

■ Limites de l'établissement.

Communes concernées : Voir présentation bassin pages 8 à 11

La sécurité au quotidien

Les mesures de prévention des risques

- Protections contre les surpressions (soupapes et disques de rupture).
- Equipements de sécurité instrumentale évitant les dérives de fonctionnement des procédés.
- Systèmes de protection incendie de type rideaux d'eau et arrosage déluge.
- Dispositifs de protection contre la foudre.
- Mises sous atmosphère inerte des appareils et stockages de produits inflammables.
- Equipements électriques anti-déflagrants.
- Fosses de rétention et un bassin de secours site pour la prévention des pollutions accidentelles.
- Tests périodiques d'équipements de sécurité ciblés.
- Audits internes et externes réguliers.
- Formations : chaque année plusieurs milliers d'heures sont consacrées à la formation du personnel (7290 h en 2012).

Les actions de communication et sensibilisation

- Solvay participe à la démarche de "communication à chaud" qui vise à informer les partenaires locaux des incidents notables perçus à l'extérieur du site ainsi qu'à la journée de développement durable de la plateforme.



RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

SITA REKEM

Site de Roussillon

PLATEFORME CHIMIQUE
des Roches-Roussillon

Rue Gaston Monmousseau - Roussillon - 38550 Saint-Maurice-l'Exil /// Tél. 04 74 11 36 05 ///

Éléments fournis par Christophe Laurent (directeur de site) ///
christophe.laurent@teris.fr ///

L'entreprise

Effectif moyen : 42 personnes
Année d'implantation du site
industriel : 2001



Activités

→ L'activité du site est le traitement de déchets dangereux. Elle s'articule autour de 2 axes :

- L'incinération à haute température : elle permet à la fois le traitement et l'élimination des polluants.
- L'évapo-incinération : elle permet de séparer, dans les déchets liquides, sous l'effet de la chaleur une phase aqueuse ensuite condensée et traitée par voie biologique, d'une fraction réduite concentrée en polluants qui est incinérée.

→ Unité spécialisée dans le traitement des déchets aqueux à fortes teneurs en sels.

→ Les types de déchets traités sur le site sont :

- Eaux salines, phénolées, solvantées,
- Solvants non-halogénés et halogénés,
- Acides organiques et minéraux,
- Goudrons, bains photographiques,
- Déchets soufrés.

A noter

→ Depuis le 1^{er} juillet 2013, Teris Spécialités est devenu Sita Rekem.

Réglementation du site

- L'arrêté préfectoral du 25 février 2013 régit les activités du site.
- L'étude de dangers a été mise à jour en 2010.

Les risques et leurs effets

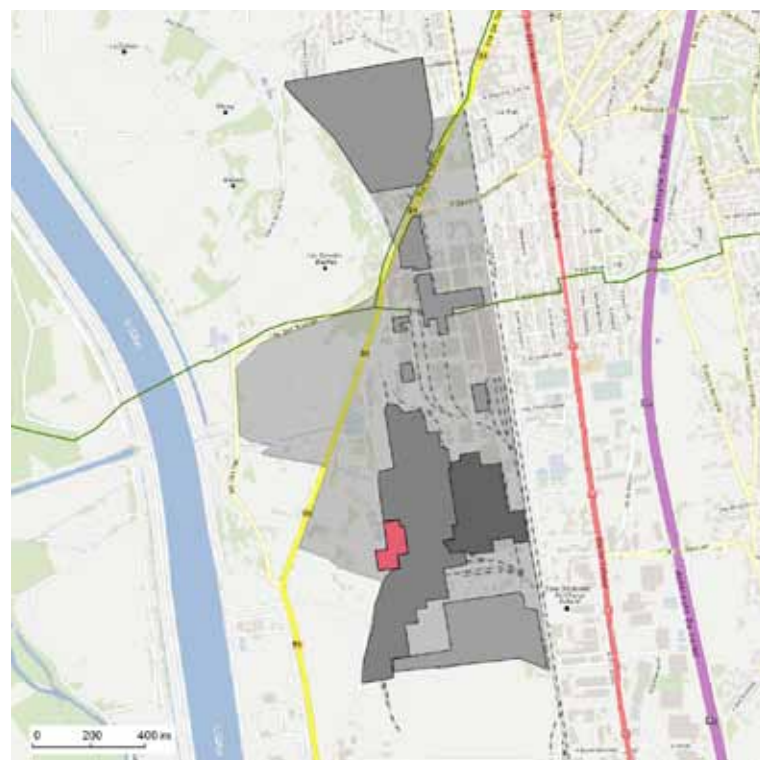
PRODUITS CONCERNÉS	PICTOGRAMMES DE DANGER	CARACTÉRISTIQUES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
Déchets liquides inflammables		Liquides inflammables	Incendie, explosion
Déchets liquides toxiques		Liquides toxiques	Pollution

Moyens de secours humains

→ Les moyens de secours sont gérés par la plateforme.

Moyens de secours matériels

- 3 lances fixes sur réseau 12 bar.
- Protection CO₂ des locaux techniques.
- Protections fixes des stockeurs solvants et postes de dépotage.
- Réseau incendie 12 bar sur tête de four.
- Déluges d'eau dopée sur filières directes et stockeurs.
- Extincteurs répartis dans l'unité.



--- Périmètre de la zone à risques (0 m). Aucun scénario ne sort du périmètre de la plateforme.
■ Limites de l'établissement.

Communes concernées : Voir présentation bassin pages 8 à 11

La sécurité au quotidien

→ Les mesures de prévention des risques

- Protection contre les effets de la foudre.
- Equipement de détecteur de présence liquide dans les fosses de rétention des principaux stockages.
- Protection contre les surpressions.

→ Les actions de communication et sensibilisation

- Organisation d'une semaine sécurité sur la plateforme une fois par an.
- Organisation d'une journée développement durable une fois par an avec présentation aux élus des résultats environnementaux et principales réalisations HSE (hygiène, sécurité, environnement).



ENGRAIS SUD VIENNE

ZI et portuaire - 106 avenue du Port - 38140 Salaise-sur-Sanne /// Tél. 04 74 78 82 00 ///

Éléments fournis par Frédéric Fayant (directeur investissement, maintenance, exploitation) ///
esv-questionsPPI@groupe-dauphinoise.com ///

L'entreprise

Effectif moyen : 8 personnes
Année d'implantation du site
industriel : 1987



Activités

→ Engrais Sud Vienne est une installation de stockage d'engrais minéraux en vrac en vue de leur conditionnement en sacs de 25 kg (10%) ou de big-bags de 600 kg (70%) ou de la réexpédition d'engrais en vrac (20%).

→ L'entreprise organise et maîtrise toutes les étapes du circuit logistique : réception des engrais par train, bateau ou véhicules routiers, stockage de courte durée, gestion des stocks, préparation des commandes et transport, à destination de l'agriculture régionale.

→ Pas de fabrication sur site.

Réglementation du site

→ L'arrêté préfectoral du 2 novembre 1987 complété le 18 juin 2004 réglemente les activités du site.

→ L'étude de dangers a été mise à jour en 2011.

Les risques et leurs effets

PRODUITS CONCERNÉS	PICTOGRAMMES DE DANGER	CARACTÉRISTIQUES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
Engrais à base de nitrate d'ammonium		Comburant	Incendie, explosion, fumées toxiques

Moyens de secours humains

→ Le site dispose d'une équipe d'intervention d'astreinte.

→ Le personnel participe à des exercices POI (Plan d'Opération Interne) en présence des pompiers.

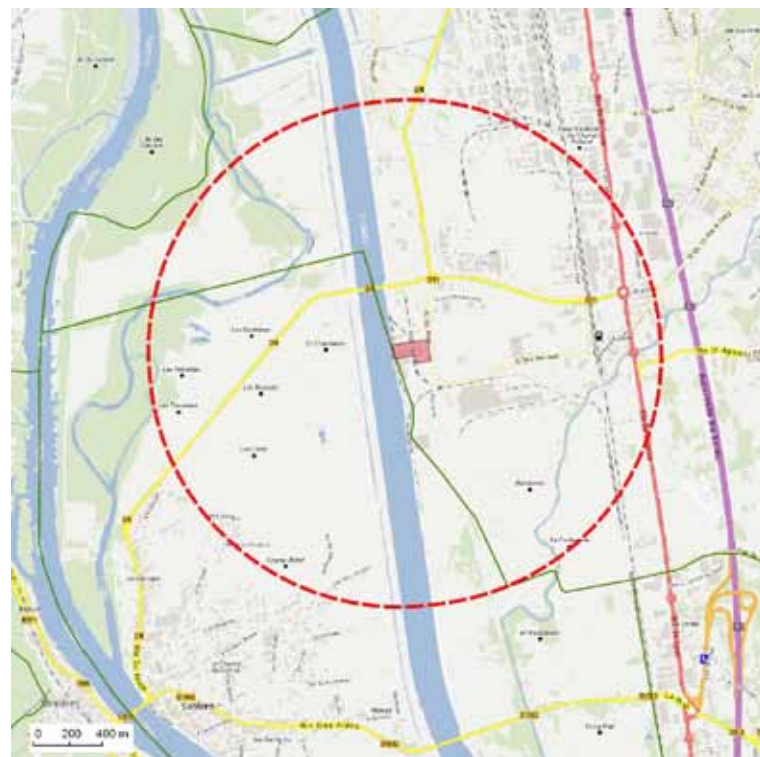
→ Le personnel est formé annuellement aux risques sécurité, environnement, transport matières dangereuses, liés à l'activité, ainsi qu'à l'utilisation des moyens de secours.

Moyens de secours matériels

→ Extincteurs.

→ RIA (Robinetts d'Incendie Armés).

→ Lance auto-propulsive.



--- Périmètre de la zone à risques (1 455 m). Il correspond à un scénario de décomposition, détonation, dans des conditions spécifiques, qui délimite le périmètre PPI.

■ Limites de l'établissement.

Communes concernées : Voir présentation bassin pages 8 à 11

La sécurité au quotidien

→ Les mesures de prévention des risques

- Réseau de détecteurs d'oxydes d'azote (NOx), associé à un réseau de détection incendie dans les bâtiments de stockage.
- Télésurveillance 24h/24 du site.

→ Les actions de communication et sensibilisation

- Rencontre annuelle avec les élus et les Services de l'Etat : présentation des activités, des investissements, des démarches sécurité et environnement.



RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

317 rue des balmes - 38150 Salaise-sur-Sanne /// Tél. 04 74 11 11 02 ///

Éléments fournis par Bruno Alix (responsable de site) ///
balix@geodisbm.com /// www.geodisbm.com

L'entreprise

Effectif moyen : 10 personnes
Année d'implantation du site industriel : 1993



Activités

- ➔ Prestataire de transport et stockage de produits manufacturés et de produits chimiques (uniquement conditionnés), l'établissement est classé "Seveso seuil haut" du fait de la nature et des quantités des produits stockés sur le site.
- ➔ L'entrepôt est composé de deux bâtiments de 3 000 m² dont l'un est divisé en 4 cellules distinctes afin de pouvoir stocker des produits dangereux.
- ➔ Pas de fabrication sur le site.

Réglementation du site

- ➔ L'arrêté préfectoral du 19 novembre 1991 modifié régit les activités du site.
- ➔ L'étude de dangers a été mise à jour en 2007. Elle est actuellement en cours de révision.

Les risques et leurs effets

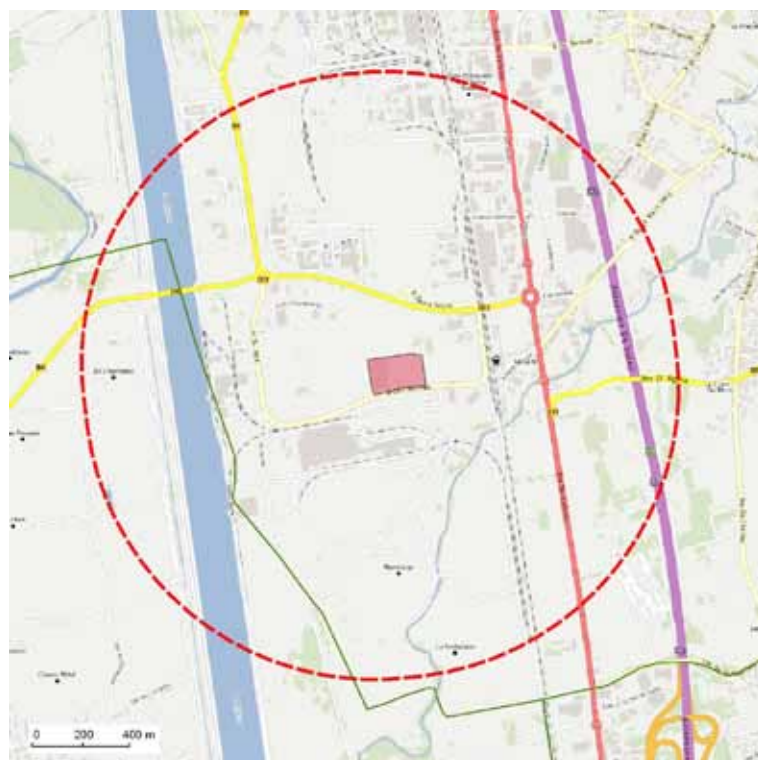
PRODUITS CONCERNÉS	PICTOGRAMMES DE DANGER	CARACTÉRISTIQUES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
Essence, vernis	 	Liquides toxiques, combustibles, liquides et solides inflammables, dangereux pour l'environnement, toxicité spécifique	Fumées toxiques, incendie, explosion, pollution
Acide fluorhydrique		Liquide toxique	Pollution

Moyens de secours humains

- ➔ Une équipe de première intervention.

Moyens de secours matériels

- ➔ L'entrepôt dispose de ses propres moyens fixes de lutte incendie, à savoir :
 - ➔ Une rétention interne de 50 m³ dans chaque cellule et un bassin de récupération des eaux polluées d'une capacité de 1 000 m³.
 - ➔ Un système automatique, relié à la détection incendie, pouvant déverser 6 000 m³ de mousse et neutraliser une cellule incendiée en moins de 10 mn.
 - ➔ 2 poteaux incendie propres à Geodis BM capables d'assurer un débit complémentaire de 120 m³/h.
 - ➔ Une réserve d'eau de 550 m³ sur le site à disposition des pompiers.
 - ➔ 4 lances incendie (RIA), chariots mousse et extincteurs répartis dans l'entrepôt.
 - ➔ Une liaison automatique permanente avec une société de surveillance, alertée dès détection d'une intrusion ou d'un incendie.



--- Périmètre de la zone à risques (1200 m). Il correspond à un scénario de dispersion de fumées toxiques suite à l'incendie généralisé des entrepôts, qui délimite le périmètre PPI.

■ Limites de l'établissement.

Communes concernées : Voir présentation bassin pages 8 à 11

La sécurité au quotidien

➔ Les mesures de prévention des risques

- ➔ Arrêt de la station de distribution de gasoil.
- ➔ Diminution des quantités autorisées.
- ➔ Logiciel de gestion des incompatibilités.
- ➔ Remplacement en 2013 de la détection incendie par un système de nouvelle génération.

➔ Les actions de communication et sensibilisation

- ➔ Relations locales avec les élus et le voisinage.
- ➔ Journées de sensibilisation avec les sous-traitants.



RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

RUBIS TERMINAL

Zone portuaire nord 603 route de Sablons - 38150 Salaise-sur-Sanne ///
Tél. 04 74 86 79 30 ///

Éléments fournis par Mathieu Bleusez (directeur du terminal) ///
depot-salaise@rubis-terminal.com /// www.rubis-terminal.com

L'entreprise

Effectif moyen : 8 personnes
Année d'implantation du site
industriel : 1995



Activités

Rubis Terminal stocke des produits chimiques liquides vrac servant ainsi d'appui logistique aux industriels de la chimie. Les produits stockés sont :

- des matières premières en amont des chaînes de production,
- des produits finis ou des intermédiaires de production,
- des produits amenés en grande quantité par le fleuve ou le réseau ferré pour être distribués dans la région,
- des additifs de carburant entrant notamment dans la composition des biocarburants.

A noter

Rubis Terminal est une filiale du groupe RUBIS, un des leaders européens indépendants spécialisés dans la distribution de produits pétroliers (carburants, GPL...) et le stockage de produits liquides (pétrole, produits chimiques, produits agroalimentaires, engrais).

Réglementation du site

- L'arrêté préfectoral du 5 juin 2009 modifié régit les activités du site.
- L'étude de dangers a été mise à jour en octobre 2012.

Les risques et leurs effets

PRODUITS CONCERNÉS	PICTOGRAMMES DE DANGER	CARACTÉRISTIQUES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
Liquides inflammables de 1 ^{ère} ou 2 ^e catégorie		Liquides inflammables	Fumées toxiques, incendie, pollution
Substances dangereuses pour l'environnement, toxiques pour les organismes aquatiques		Dangereux pour l'environnement	Pollution
Substances liquides toxiques		Liquides toxiques	Nuage toxique, pollution

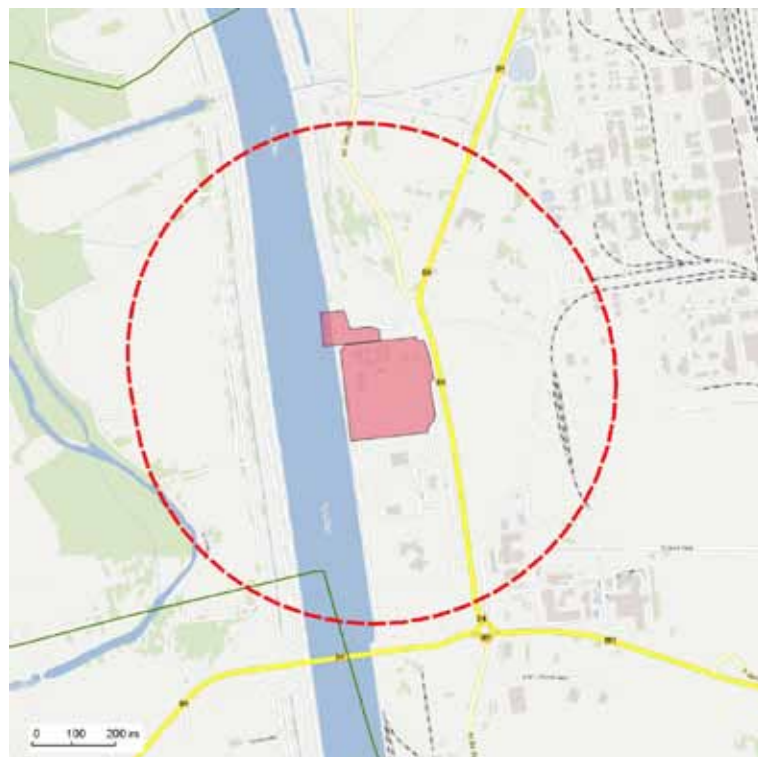
Moyens de secours humains

- Opérateurs formés sur le site et sur feux réels via le GESIP.
- Contrat d'entraide avec le GIE Osiris (plateforme chimique des Roches-Roussillon).
- Gardiennage permanent du site.
- Personnel d'astreinte.

Moyens de secours matériels

Le dépôt dispose de ses propres moyens fixes de lutte contre l'incendie, adaptés aux produits stockés et capable d'assurer :

- la protection des installations du site et de son environnement,
- l'extinction de tous les scénarios de feu.



--- Périmètre de la zone à risques (600 m). Il correspond à un scénario de Boil over (boule de feu et projection de liquide enflammé), qui délimite le périmètre PPI.

Limites de l'établissement.

Communes concernées : Voir présentation bassin pages 8 à 11

La sécurité au quotidien

Les mesures de prévention

- Mise en place de niveaux hauts et très hauts de sécurité sur les bacs de produits dangereux.
- Filtre à charbon actif permettant de collecter les vapeurs lors des chargements camions.
- Renforcement des plans de maintenance sur les installations.

Les actions de communication et sensibilisation

- Registre de collecte des plaintes.
- Réunion avec le délégué santé et les entreprises extérieures.



RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

Avenue Berthelot - 38370 Saint-Clair-du-Rhône /// Tél. 04 74 82 34 90 ///

Éléments fournis par Françoise Difoggia (responsable gestion d'actifs - délégation régionale du groupe Proudreed) /// francoise.difoggia@proudreed.com /// www.proudreed.com

L'entreprise

Effectif moyen : 6 personnes
Année d'implantation du site industriel : 2010



Activités

- Stockage et gestion de produits chimiques toxiques et dangereux.
- Les produits stockés sur site appartiennent aux clients d'Ectra (prestataire de logistique produits chimiques) qui sont issus de divers secteurs d'activités industrielles : chimie, pétrole, microélectronique, etc...
- Les produits sont stockés sur site pour le compte du client. En fonction de ses besoins, le client se fait livrer les produits depuis le stockage. L'activité est donc uniquement de la gestion de stock sous forme d'approvisionnement et d'expédition de produits chimiques.
- Il n'y a aucune opération de transvasement de produit sur le site ni de procédé de fabrication ; les produits sont toujours stockés dans leurs emballages (flacons, fûts, containers).

A noter

La société Tourmaline est propriétaire et bénéficie de l'autorisation d'exploiter, mais elle loue ses locaux à la société ECTRA qui gère l'activité.

Réglementation du site

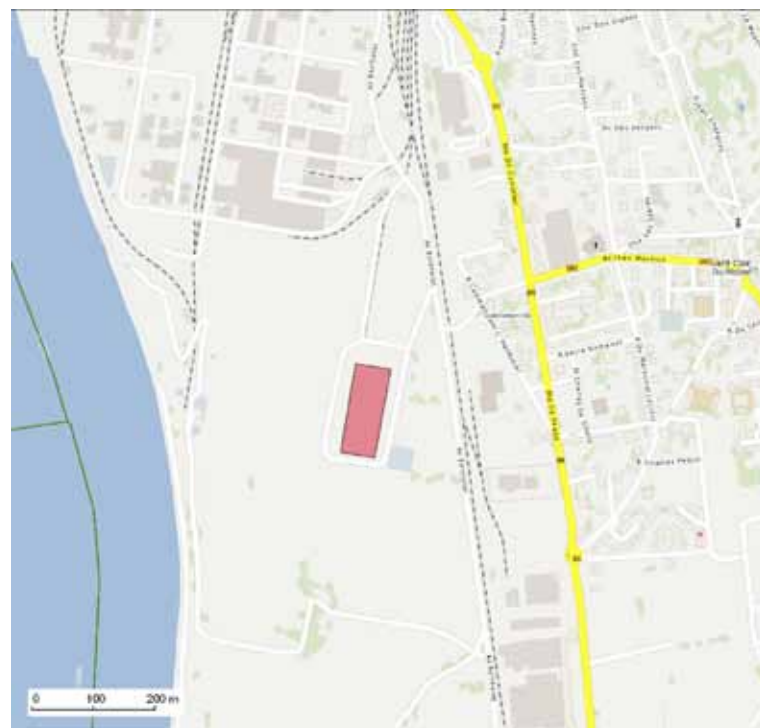
- L'arrêté préfectoral du 21 septembre 2007, complété en 2011, régleme les activités du site.
- L'étude de dangers a été mise à jour en octobre 2010.

Les risques et leurs effets

PRODUITS CONCERNÉS	PICTOGRAMMES DE DANGER	CARACTÉRISTIQUES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
Substances et préparations toxiques solides et liquides, acide fluorhydrique		Liquides et solides toxiques	Nuage toxique et fumées toxiques, pollution
Produits dangereux pour l'environnement		Dangereux pour l'environnement	Pollution
Liquides inflammables		Liquides inflammables, dangereux pour l'environnement	Incendie, pollution
Gaz inflammables liquéfiés contenus dans des aérosols		Gaz liquéfié inflammable, gaz sous pression	Explosion, incendie

Moyens de secours humains

- Personnel formé aux risques chimiques.
- Action de formation du personnel à la mise en oeuvre du POI (Plan d'Opération Interne).
- Equipe de première intervention.



--- Périmètre de la zone à risques (0 m). Aucun scénario ne sort des limites du site.
 Limite de l'établissement.

Communes concernées : Voir présentation bassin pages 8 à 11

Moyens de secours matériels

- Sprinklage mousse haut foisonnement des cellules.
- RIA (Robins d'Incendie Armés) mousse et eau.
- Poteaux incendie et réserve d'eau 800 m³.
- Extincteurs adaptés aux risques et contrôlés annuellement.

La sécurité au quotidien

Les mesures de prévention des risques

- Mise à jour des dispositifs de protection foudre et paratonnerre.
- Traçage thermique des circuits RIA (Robins d'Incendie Armés).
- Remplacement de la cuve sprinklers en mai 2013.

Les actions de communication et sensibilisation

- Création d'une plaquette d'information sur les activités du site pour mise à disposition des visiteurs et du public (en cours).



RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

ZI Portuaire de Salaise-sur-Sanne - 38556 Saint-Maurice-l'Exil /// Tél. 04 74 86 10 83 ///

Éléments fournis par Laurent Bonnamich (responsable QHSE) ///
l.bonnamich@tredi.groupe-seche.com /// www.groupe-seche.com

L'entreprise

Effectif moyen : 200 personnes
Année d'implantation du site
industriel : 1985



Activités

Le site comprend 3 unités d'incinération de déchets dangereux et non dangereux :

- les fours rotatifs des unités 1 et 2, de capacités autorisées 74 000 tonnes/an, sont dédiés aux déchets liquides, solides, pâteux et gazeux.
- le four à grille de l'unité 3, de capacité autorisée 146 000 tonnes/an, est dédié aux déchets solides de type emballages vides souillés, déchets industriels non dangereux, ordures ménagères et déchets d'activités de soins.

Réglementation du site

- L'arrêté préfectoral du 31 juillet 1998 complété le 22 juin 2005 régleme les activités du site.
- L'étude de dangers est en cours de mise à jour, suite à l'évolution de la nomenclature des rubriques ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour le traitement des déchets.

Les risques et leurs effets

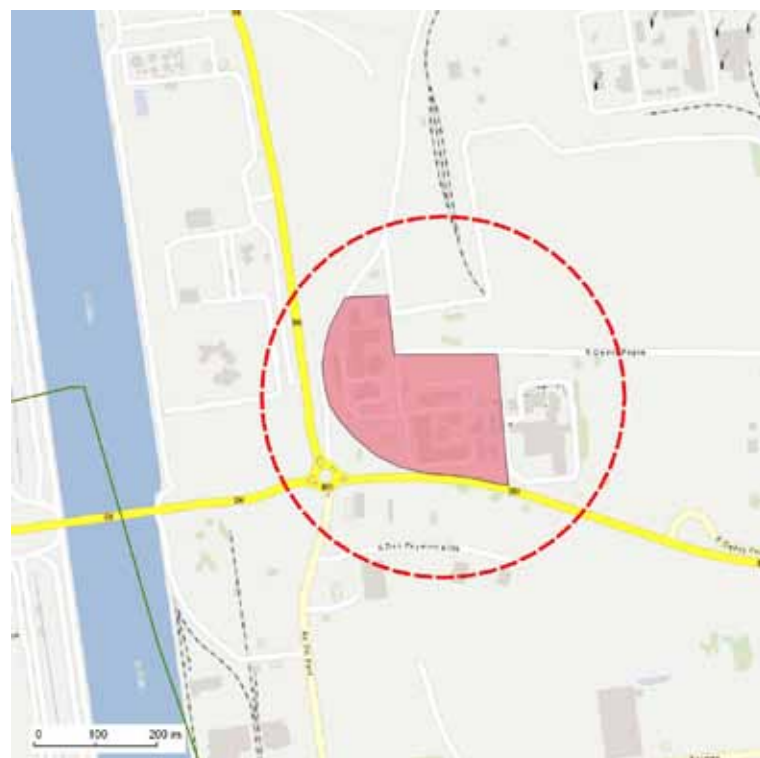
PRODUITS CONCERNÉS	PICTOGRAMMES DE DANGER	CARACTÉRISTIQUES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
Déchets solides, liquides, gazeux, conditionnés ou non		Liquides et solides toxiques, comburants, liquides et solides inflammables, dangereux pour l'environnement, réagissant violemment au contact de l'eau, dégageant des gaz toxiques au contact de l'eau	Nuages et fumées toxiques, incendie, explosion, pollution

Moyens de secours humains

- 60 secouristes du travail.
- 95% du personnel formé Equipiers de Première Intervention.
- 20 Equipiers de Seconde Intervention.
- Convention d'intervention avec le GIE OSIRIS de la plateforme chimique de Roussillon (voir pages 16/17).

Moyens de secours matériels

- Installations fixes de protection incendie.
- 1000 m³ de réserve d'eau alimentant deux réseaux incendie.
- 250 extincteurs, 30 ARI (Appareils Respiratoires Isolants) et canons à mousse.
- Site sur rétention avec obturateurs gonflables.



--- Périmètre de la zone à risques (300 m). Il correspond à un scénario d'émission toxique provoquée par une incompatibilité entre déchets, qui délimite le périmètre PPI.

Limites de l'établissement.

Communes concernées : Voir présentation bassin pages 8 à 11

La sécurité au quotidien

→ Les mesures de prévention des risques

- Renforcement de l'échantillonnage sur les déchets à la réception.
- Réalisation de l'étude foudre.

→ Les actions de communication et sensibilisation

- Formation à la connaissance des déchets et au risque chimique dispensée à l'ensemble des salariés.
- Démarche MOCS : Management Optimisation des Comportements en Sécurité.



RETROUVEZ PLUS D'INFORMATION SUR LE SITE

lesbonsreflexes.com

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Les bons réflexes



Début de l'alerte



3 fois 1 minute
41 secondes

Sirène à son modulé durant 3 fois 1 minute 41 coupé par des intervalles de 5 secondes.

A FAIRE



Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche



Informez-vous par la radio ou la télévision et respectez les consignes

FRANCE INTER **99.8**
FRANCE INFO **103.4** ou **105.4**
FRANCE BLEU Isère **101.8**
FRANCE BLEU Drôme-Ardèche **87.9**

A NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, restez à l'abri



Évitez de passer des appels téléphoniques

Fin de l'alerte



1 fois 30 secondes

Sirène à son continu durant 30 secondes.

Sortez de votre lieu de mise à l'abri et aérez les locaux.
Restez attentif à d'éventuelles consignes complémentaires des autorités.



Cette brochure a été élaborée conjointement en Rhône-Alpes par les services de protection civile des préfectures, les industriels concernés et APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel), la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire), le SPIRAL (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise) et le SPPPY (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise).

lesbonsreflexes.com